

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Règlement PC-2880 CODE VILLAGEOIS

Entrée en vigueur : 3 août 2018, suite à l'émission, par la Ville de Montréal, du certificat de conformité.

Résumé:

Le Code villageois contient les normes de zonage et de lotissement ainsi que celles relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et aux usages conditionnels applicables au village de Pointe-Claire comme défini au Programme particulier d'urbanisme du village de Pointe-Claire.

Selon ce code, le village de Pointe-Claire est dorénavant découpé en unités paysagères qui remplacent les zones du Plan de zonage et les secteurs assujettis au règlement sur les PIIA de la Ville.

Le Code a pour mission de fusionner les aspects normatifs et discrétionnaires de l'urbanisme durable de manière à encadrer l'espace public et le cadre bâti par un ensemble de règles, de critères et d'objectifs cohérents et rassemblés dans un même véhicule. Cette nouvelle forme de réglementation plus intégrée met davantage l'accent sur la forme bâtie que sur l'affectation traditionnelle des usages.

Le Code s'inspire de l'approche du « form-based planning », qui s'inscrit dans le respect des paysages différents au sein du village de Pointe-Claire et permet leur évolution, tout en assurant une organisation spatiale du village qui soit cohérente et harmonieuse.

Les illustrations intégrées au texte permettent de se familiariser aux principes et intentions proposés par ce Code.

By-Law PC-2880 VILLAGE CODE

Coming into force: August 3rd, 2018, following the issuance, by the City of Montreal, of the certificate of conformity.

Summary:

The Village Code contains the zoning and subdivision standards as well as those relative to site planning and architectural integration programs (SPAIP) and conditional uses applicable to Pointe-Claire Village, as defined in the Special Planning Program for Pointe-Claire Village.

In this Code, Pointe-Claire Village is henceforth divided into landscape units, which replace the zones of the City's Zoning Plan and the sectors subject to the SPAIP By-law.

The purpose of the Code is to merge the normative and discretionary aspects of sustainable urban planning so as to subject the public domain and the built environment to a set of rules, criteria and objectives that are coherent and grouped in the same document. This new, more integrated regulatory framework places greater emphasis on built form than on traditional land use allotment.

This Code is inspired by the form-based planning approach, which is centred on respecting the various landscape units existing within Pointe-Claire Village, while permitting their evolution and providing a spatial organization of the village that is coherent and harmonious.

The illustrations accompanying the text serve in understanding the principles and intentions laid out in this Code.